

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

Les Plus Chics Manteaux Les Plus Belles Robes
AUX PLUS BAS PRIX sont vendus par milliers au PALAIS de la NOUVEAUTÉ
29, rue Pierre-Matte, 29 (face Halles de Roubaix)

ABONNEMENTS
Nord et Hinterposch..... 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 78.00
France et Belgique..... 3 mois, 23.00; 6 mois, 43.00; 1 an, 80.00
Etranger: Tarif A..... 3 mois, 25.00; 6 mois, 45.00; 1 an, 85.00
Tarif B..... 3 mois, 20.00; 6 mois, 38.00; 1 an, 75.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue, Tél. 34 et 1904. Inter. 6.
TOURCOING... 23, rue Carnet, Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe, Tél. 67.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens, Tél. Louvre 09.40.

Demandez Tous BOCK MEYERBEER
35, Rue Meyerbeer ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

BILLET PARISIEN

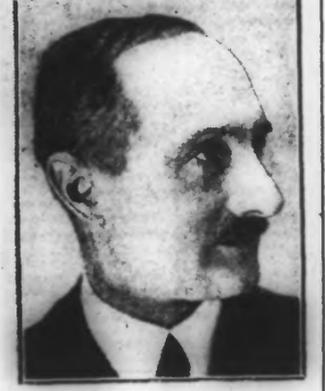
Fin d'année parlementaire

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 24 décembre (ministère).
Dans quelques instants le vote du budget de 1928 deviendra définitif et les Chambres se sépareront. Quel jugement enverra-t-on à ce budget de fin d'année parlementaire? Le vote en temps utile d'un budget d'urgence équivalent confirme le peu de l'impression excellente que lui ont laissée les dernières semaines de législature. L'union et la fermeté de M. Poincaré ont triomphé du bavardage parlementaire et des calculs électoraux. L'année 1928 va commencer sous d'heureux auspices.
Tous les motifs d'inquiétude ne sont pourtant pas éliminés. L'Italie vient de stabiliser sa lire, la France elle, commerce une monnaie qui n'est pas convertible en or. La réussite de la stabilisation monétaire dépend de la stabilité politique, les élections législatives du printemps prochain apparaissent donc comme un gigantesque coup de dés qui mettra directement en jeu notre situation financière et économique.
Il est donc à souhaiter que la stabilisation légale du franc ait été effectuée avant les élections. Mais toutes les conditions nécessaires à la stabilisation n'étant pas encore réunies il ne peut pas être question de l'envisager avant la fin de la présente législature. Au demeurant ce n'est pas en pleine période électorale que peut être conduite avec toutes les chances de succès une opération aussi délicate.
Parmi les conditions de la stabilisation figure le règlement de la question des dettes de guerre. Cette question qui proclamait déjà les experts financiers a été formulée à plusieurs reprises par M. Poincaré lui-même. Or, il est superflu d'ajouter qu'un pareil règlement n'interviendra pas d'ici le mois d'avril.
Comment pourrait-on envisager pour les prochaines semaines, quand le plan Dawes qui s'en croit devoir fonctionner sans encombre est menacé et que le poids de charges des réparations risque de se révéler exorbitant?
Il faut avoir gré à M. le président du Conseil d'avoir déclaré à M. le président des Chambres que seuls les gouvernements alliés, d'un commun accord, pourraient modifier le total de la dette allemande.

La mission aérienne Proust-Gama avait pris le départ pour l'Afrique...

Le Bourget, 24 décembre. — La mission aérienne Proust-Gama a quitté l'aérodrome du Bourget à 13 h. 54, à destination de



M. PROUST député d'Indre-et-Loire

Châteauroux, sa première étape dans son raid vers l'Afrique occidentale française. Les trois appareils ont effectué leur décollage en vol de groupe.

...MAIS LE MAUVAIS TEMPS L'OBLIGE A FAIRE DEMI-TOUR

À 14 heures, l'avion piloté par l'adjudant César est revenu à son point de départ, en raison de difficultés provenant d'une mauvaise carburation.
Les deux autres appareils ont dû à leur tour revenir au Bourget en raison d'une mauvaise visibilité qui ne leur a pas permis de poursuivre la première étape de leur parcours Paris-Châteauroux.
La mission ne partira maintenant que lorsque les prévisions météorologiques seront revenues bonnes.

EMULE DE LINDBERGH

Mlle Grayson traversera-t-elle l'Atlantique?

Elle s'est envolée de New-York à Terre-Neuve
New-York, 24 décembre. — Mlle Francis Grayson a quitté Roosevelt-Field à bord de son avion « Dawn », hier à 17 h. 7 (heure de New-York, soit 23 h. 7, heure de Paris), à destination d'Harbour Grace (Terre-Neuve) d'où l'aviatrice américaine compte prendre le départ définitif pour la traversée aérienne de l'Atlantique.
Au-dessus du cap Cod
New-York, 24 décembre. — L'avion de Mlle Grayson a été aperçu au-dessus du cap Cod aux environs de 10 heures du soir.

La lutte contre les inondations



ON EXÉCUTE A PUTEAUX D'IMPORTANTES TRAVAUX POUR OBVIER AUX INONDATIONS DES CRUES DE LA SEINE. (Photo H. Mannel.)

Le Congrès socialiste va discuter le programme et la tactique électorale du parti

Paris, 24 décembre. — Le congrès national extraordinaire du parti socialiste S.F.I.O. se tiendra à Paris, du lundi 26 au jeudi 29 décembre. L'approche des élections législatives, cette manifestation politique revêt une importance tout à fait exceptionnelle.
Deux questions essentielles domineront les débats de ces assises, à savoir :
1° L'élaboration du programme du parti;
2° La détermination de sa tactique électorale en vue du scrutin de 1928.
Sur le premier point, l'accord entre les diverses fractions du parti semble devoir être aisément réalisable sauf en ce qui concerne la partie financière du programme, laquelle fera très probablement l'objet d'ardentes controverses.
Le prélèvement sur le capital
En effet, deux tendances se sont manifestées durant ces derniers mois au sein du groupement socialiste, relativement au projet de prélèvement sur le capital. Jusqu'alors, avait consisté en quelque sorte le fondement même de sa politique financière, nombre d'élus et de militants notoires s'appuyant à la fois sur des raisons d'ordre politique et sur des raisons d'ordre technique, préconisant l'abandon au moins provisoire du projet en question.
On se serait ces jours derniers, qu'un accord était intervenu entre partisans et adversaires du prélèvement sur le capital et que les techniciens du parti, en l'espèce MM. Léon Blum, Aurioi, Redouce et Antonelli avaient arrêté le texte d'un avant-projet, lequel, conçu sur des bases analogues à celles du projet de 1920, prévoyait l'institution d'un impôt sur le capital personnel, progressif et avec dégrèvement à la base.
Étant données les décisions prises dans les congrès préparatoires tenus par les diverses Fédérations depuis la rentrée et nonobstant les opposants irréductibles qui demeurent nombreux, il semble qu'en fin de compte le Congrès national extraordinaire fera siémer cette dernière formule. Il est donc à peu près certain que sous une forme ou sous une autre, le prélèvement sur le capital figurera au programme du parti.
La tactique électorale
Ayant arrêté les lignes générales de ce programme, l'Assemblée abordera le débat relatif à la tactique électorale.
On peut se faire une opinion sur la solution qui prévaudra en cette matière, si l'on tient compte des décisions prises dans les Congrès fédératifs.
À cet égard, les votes émis dimanche dernier par la Fédération de la Seine sont tout à fait symptomatiques, car ils reflètent assez fidèlement, exception faite pour la tendance bolchevisante qui n'a d'influence relative que dans la Seine, les positions prises dans les réunions préparatoires au Congrès extraordinaire, quatre motions différentes ont été présentées au Congrès de cette Fédération sous les étiquettes A, B, C, D.
Toutes quatre s'accordaient à prévoir l'obligation pour les Fédérations de présenter un candidat dans toutes les circonscriptions au premier tour de scrutin attestant ainsi que l'entente est complète sur ce point particulier entre les diverses fractions du parti.
Le débat portait donc exclusivement sur le point de savoir quelle serait, en cas de ballottage et le candidat socialiste étant inférieur vis-à-vis des autres candidats, l'attitude du parti à l'égard des partis voisins.
Il est probable que le congrès, très désireux de ne pas donner au dehors l'impression qu'à la veille des élections, le parti est divisé sur une question aussi importante, cherchera à concilier les thèses en présence et adoptera une motion d'unanimité qui, tout en laissant une liberté relative aux Fédérations, tiendra compte de toutes les opinions et obtiendra l'adhésion de la majorité de ses membres.

Le budget fait la navette entre la Chambre et le Sénat

Les 5 millions des prisonniers de guerre et les 20 millions des cantonniers séparent les deux assemblées
Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 17 h. sous la présidence de M. Bouisson. On adopte un crédit de 25 millions pour la réparation des dommages causés par les calamités publiques en 1927.
La séance est suspendue à 17 h. 20 jusqu'au retour du budget du Sénat.
Elle est reprise à 18 h. 35. M. Poincaré et Tardieu sont au banc du Gouvernement.
La Chambre adopte, sans débat, un projet de loi relatif aux exercices des et primes.
La Chambre aborde ensuite la discussion du budget de 1928, qui est de retour du Sénat pour la deuxième fois.
M. de Chappedelaine, rapporteur général, fait savoir que le Sénat renvoie 23 chapitres de dépenses sur lesquels il y a désaccord et 8 articles de la loi des finances. Le Sénat a réduit les dépenses de 38 millions. Les principaux points de désaccord sont relatifs à l'indemnité des prisonniers de guerre, aux secours, à la coopération intellectuelle, aux salaires des cantonniers, des douaniers et des agents des contributions.
La Commission des finances propose le rétablissement de 35 millions sur les 38 millions supplémentaires et reprend tous ses textes pour la loi des finances.
La Chambre, par 495 voix contre 6, rétablit le crédit de vingt millions pour les cantonniers.
On arrive au chapitre des pensions relatives à l'indemnité des prisonniers de guerre que le Sénat a supprimé. La Commission propose de le reprendre.
Le crédit de 5 millions pour les prisonniers de guerre est voté à l'unanimité de 530 votants. (Applaudissements.)
L'ensemble du budget de 1928 est voté par la Chambre pour la troisième fois, par 330 voix contre 35.
AU SENAT
Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 14 h. 05 sous la présidence de M. Paul Doumer.
M. Chéron dépose son rapport sur le budget, qui est de retour de la Chambre.
Le budget est revenu de la Chambre avec un excédent de recettes de 32 millions seulement. (Le Sénat l'avait voté avec un excédent de 195 millions.) Il n'y a plus que 83 chapitres de dépenses sur lesquels le désaccord subsiste entre les deux assemblées.
La Commission des finances propose de ratifier les décisions de la Chambre sur un certain nombre de chapitres de dépenses et en conséquence, de ne renvoyer à l'autre assemblée que 43 chapitres.
La Commission propose notamment, de rejeter le crédit de 6 millions pour les prisonniers de guerre, ainsi que le crédit de 20 millions pour les cantonniers.
On arrive au chapitre 79 de l'instruction publique.
M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, interrompt. Il s'agit, dit-il, de l'institut de coopération intellectuelle. Il demande le vote du crédit de trois millions adopté par la Chambre et que le Sénat avait ramené à deux millions.
Le crédit de trois millions voté par la Chambre est repoussé, le crédit de deux millions proposé par la Commission est adopté.
Les salaires des cantonniers
Nouveau débat sur le chapitre 66, des travaux publics (cantonniers).
L'augmentation de 20 millions votée par la Chambre, repoussée par le Sénat, repoussée par la Chambre, est de nouveau repoussée par le Sénat.
L'indemnité des prisonniers de guerre
En voici le troisième grand point de friction: Le chapitre 24 des pensions (indemnités pour prisonniers de guerre). La Chambre a repris ce chapitre. La Commission propose la suppression. Le chapitre n'est pas adopté. Il n'y a pas eu de débat. Le siège de l'Assemblée est fait à 17 h. 15.
L'équilibre du budget tel qu'il vient d'être voté se présente de la manière suivante:
Recettes 42.497.073.976 fr.
Dépenses 42.425.784.490 fr.
Excédent de recettes 71.489.516 fr.
L'ensemble est voté par 282 voix contre 17. Et le budget reprend le chemin de la Chambre.
On vote encore quelques projets et la séance est suspendue à 18 h.
La séance est reprise à 20 h. 10, sous la présidence de M. Doumer.
Sur le rapport de M. Maugon, on valide l'élection de M. Leger, comme sénateur de la Loire-Inférieure.
M. Poincaré dépose sur le bureau du Sénat, le projet de budget de retour de la Chambre.
M. Henry Chéron, rapporteur, fait preuve de conciliation sur beaucoup de points, mais la Commission maintient son attitude et celle de la Haute-Assemblée, sur les articles relatifs aux prisonniers, sur cantonniers et à l'institut de coopération intellectuelle qu'elle repousse.

LE « GEORGES-GUYNEMER » JOUE DE MALCHANCE

La tempête l'oblige à atterrir près de Tarse
Constantinople, 24 décembre. — Le consul de France à Mervine a adressé la dépêche suivante à l'ambassadeur de France à Constantinople :
« Le « Georges-Guyner » a atterri à vingt kilomètres à l'Ouest de Tarse.
L'appareil a été pris dans une violente tempête, qui a causé en plein vol la rupture d'un haut-parleur à l'ail gauche.
Le sol détrempé l'a empêché de décoller. Des mesures sont prises pour trouver un meilleur terrain de départ. Le haut-parleur est réparé. »

L'Arabe Abderrhaman a expié ses forfaits

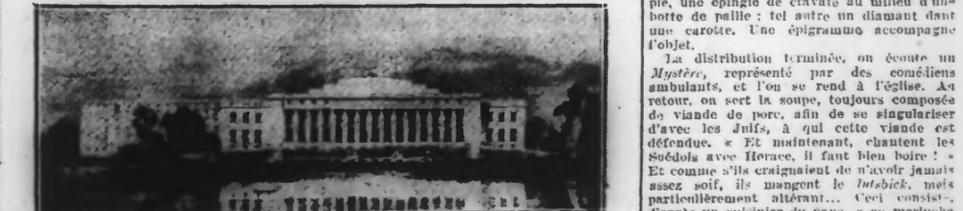
A DOUAI, A L'AUBE, IL EST MONTÉ COURAGEUSEMENT A LA GUILLOTINE

Hier samedi, à 7 h. 15 exactement, sur la place située face à la prison départementale de Cuincy, l'Arabe Abderrhaman, dont nous avons rappelé hier les crimes, a payé sa dette envers la société.
Les bois de justice
Le fourgon où se trouvent les bois de justice est rangé près de la grand'porte. Les quatre aides de l'exécuteur sont déjà au travail.
À la hauteur des lanternes dans le plus grand calme et en silence, les hommes sont méthodiquement les pièces de la sinistre machine. On remarque la carure athlétique d'un des aides, véritable « costaud » et ancien « fort de la Halle ».
M. Deibler ne paraît pas avoir beaucoup vieilli depuis 1920. Il procède aujourd'hui à sa 226e exécution depuis 1899. « Monsieur de Paris » resté debout et immobile près de son fourgon, il observe le travail de ses collaborateurs avec une légèreté impressionnante, sans mettre la main à la tâche et sans élever la voix. Aucun détail cependant ne lui échappe.
Le montage de la guillotine est assez rapide. L'installation du bâti exige seulement une précision rigoureuse. Les trois aides, accroupis par terre, ajustent les pièces principales avec des cales et en s'aidant de niveleurs d'eau.
Une fois la base bien daplomb, les deux montants, d'une hauteur de 4 à 5 mètres, sont dressés rapidement, le « mouton » est placé dans le haut, le journal comportant les rainures de la machine. Une sorte de civet est placé en avant pour recevoir la tête et un long panier est rangé sur le côté, pour le corps du supplicié.
M. Deibler, qui n'a pas encore bougé, s'empare de l'instrument d'un œil paternel, il se rapproche et il dirige le couperet brillant pour s'assurer du bon fonctionnement de la machine. Avec une lampe électrique, il regarde l'heure à sa montre, il inspecte le ciel où aucune fleur n'apparaît encore, et il se tient prêt à pénétrer dans la prison pour aller chercher son client.
L'instant fatal approche.
Le réveil du condamné
Tandis que face à la prison se terminent les derniers préparatifs, M. Dupuich avocat général, pénètre dans la cellule du condamné à mort; il est à 6 h. 25.
L'avocat général est accompagné de M. Thierry, maître des lieux de la prison, chargé de dresser le procès-verbal constatant l'exécution; de M. Buquin, défenseur du condamné; d'un Imam de la Mosquée de Paris; de M. Caillaud, juge d'instruction, assisté de M. Dufois, son greffier, du docteur Lambilliotte, médecin de la prison; de M. Pariaut, interprète de la langue arabe, et du gardien-chef M. Maingault.
Ébloui par la lumière, Abderrhaman bondit littéralement de sa couche et semble se demander ce qu'on lui veut.
M. Dupuich lui annonce que son recours en grâce a été rejeté et qu'il doit s'apprêter à être livré à l'exécuteur. L'interprète traduit ces phrases à Abderrhaman qui comprend aussitôt.
Fataliste comme le sont tous les musulmans, il s'écrie : « Couper le cou, ça ne fait rien ! » et se lève sans aucune aide, sans aucun tremblement, refusant le café qu'on lui présente, disant : « Ce n'est pas la peine, on va me couper le cou ! » Il refuse également une orange que lui offre le gardien chef, puis il s'entretient avec l'Imam selon les rites de sa religion et quitte sa cellule, les jambes entraînées et solidement maintenues par deux gardiens.
Le cortège se dirige vers le greffe distant d'une centaine de mètres. Au cours de route, Abderrhaman accepte de fumer une cigarette.
Interpellé par le juge d'instruction, il déclare ne pas avoir d'autres déclarations à faire concernant son crime qu'il ne reconnaît du reste pas. Il dit : « Je suis innocent, j'ai été victime de dépositions mensongères, je n'ai pas peur des Français ni de personnes, j'ai peur que de Dieu. »
Il se montre d'ailleurs très courageux, répète qu'il n'a pas peur de mourir.
Songeant à la tuberculose qui le ronge et apercevant le docteur Lambilliotte qui l'a soigné à la prison, il lui dit : « Je ne vais plus avoir besoin de vous, je ne vais plus être malade, on va me couper le cou ! »
Sa connaissance imparfaite de notre langue ne lui permet pas de faire de longues phrases, il s'entretient de nouveau avec l'Imam puis avec l'interprète, seuls capables de le bien comprendre. Il finit quand même par accepter une tasse de café, puis il fume une seconde cigarette.
La toilette du condamné
Tandis que le montage de la sinistre machine de mort s'achève et l'exécuteur attend le moment de prendre possession de son client.
Vers 7 h. M. Deibler pénètre dans le greffe, signe la levée d'écrou tandis qu'Abderrhaman voyant qu'on s'empresse autour de lui s'écrie en riant : « Ce n'est pas la peine de me regarder! Moi plus malade... »
L'exécuteur s'approche enfin, le temps semble terriblement long à ceux qui attendent l'exécution. Le condamné lui-même, quoique résigné, montre quelque impatience tandis que le bourreau lui attache les mains derrière le dos et lui écharne largement la chemise.
Enfin la dernière toilette est terminée. Tout le monde quitte le greffe et le cortège parcourt les 50 mètres qui le séparent du lieu de l'exécution. On cache jusqu'au dernier moment la vue de la guillotine à Abderrhaman, puis la porte s'ouvre à deux vantaux.
L'expiation
À la vue de la sinistre machine qui dressait ses deux grands bras et de son couperet, le condamné se montre surpris et les aides, docilement, car il n'oppose aucune résistance, le poussent sur la bascule, l'admettent à la hauteur de la lunette tandis que M. Deibler attachant un corset l'élève sur le bras gauche de la guillotine, fait tomber le couperet.
Un bruit sourd, un corps qui bascule aussitôt dans un grand panier et l'exécution est terminée. Il est 7 h. 15. Justice est faite.
Au cimetière
Bien que le corps ne fut point réclamé par la famille, M. le Procureur général respectueux de la religion de Mahomet, n'a pas autorisé la Faculté à prendre possession du cadavre.
Le corps du supplicié est conduit dans le fourgon, par les boulevards extérieurs, au cimetière de Douai, où une fosse avait été creusée suivant les préceptes de la loi du prophète et orienté vers la Mecque.
Aucun incident ne s'est produit au cours de la cérémonie funéraire.

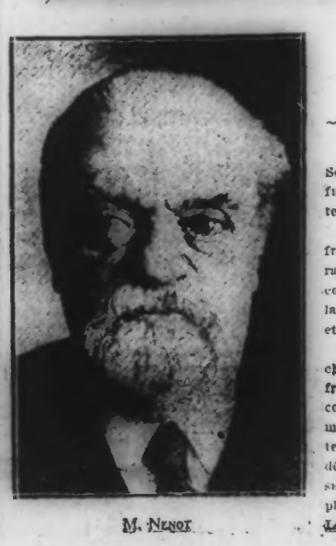
Coutumes de Noël

N'avez-vous pas souhaité d'être bonhomme Noël? Mais oui, pour vagabonder à votre aise et découvrir, durant la nuit sainte, les coutumes et traditions des pays divers. Je vous invite à ces voyages, ou mieux, à ces voyages, s'il vous plaît, dans les semaines de Noël, allons en Provence. Au début de la soirée, on apporte cérémonieusement la bûche, remisée depuis un an dans la grange, au milieu de la salle à manger; l'atèle l'aspère du premier verre tiré d'une bonne vieille bouteille de vin, et dit :
« Te benedici, ô Dieu !
Toute la gen de la maison !
Adieu Eve ! adieu Adam !
Que Dieu nos aigüé un bien an !
« Tous les gens de la maison — te benedici, ô Dieu ! — Adieu, Eve ! adieu, Adam ! — Que Dieu nous accorde bon an ! »
Tel, avare de son vin, préfère répandre quelques gouttes d'huile d'olive en prononçant ces paroles sacramentelles. Après quoi, l'atèle et le plus jeune des enfants unissent leurs efforts pour placer la bûche brûlée sur des sarramants, dans la grande cheminée, et y mettent le feu, tandis que l'assistante crie : Noël! Noël! On trinque à la ronde en formulant ce deuxième souhait :
« Dieu nous fague la grâce de voir l'an que ven !
Si s'ân pas mal, que s'igüé pas men !
« Que Dieu nous fasse la grâce de voir l'an prochain ! Si nous sommes sarramants, que nous ne soyons pas malus ! »
Et l'on se met à table.
Les Bourguignons menagent dans leur bûche, — la greube, — une excavation où les garnissent de friandises et qu'ils ont fait en masquant d'un revêtement de bois. Deux enfants — qu'on a préalablement envoyés prier dans une pièce obscure — viennent, armés de bâtons, la frapper à tour de bras. Sous leurs coups, le revêtement de bois se déchire, et alors s'échappent les bonbons, les noix et les marrons... Soudain, on cogne à la porte. « Qui va là ? » crie un troisième fois l'atèle. Ce sont des gars du village qui quêtent de maison en maison de quoi festoyer en l'honneur de la sainte Vierge et de l'Enfant Jésus. On leur donne toutes sortes de victuailles : pain, jambon, œufs, boudins; et ils repartent en chantant. Dans une ecougnure de la pièce on a, depuis trois semaines, monté un petit théâtre orné de papiers de couleurs; des figurines de terre cuite représentent, en des poses variées, la Sainte Famille, le bœuf et l'âne réunis à l'étable de Bethléem. Sur le devant de la scène, dans des pots peints d'urde de diverses manières, quelques grains du meilleur blé de l'année, semés le jour de la Sainte-Barbe, germent et poussent; on laisse les tiges s'y faner jusqu'à la Chaudrée.
Tout a été dit à propos du Noël anglais. Ce que l'on sait moins, c'est, — nous apprend un récit de Guillaume de Malinesbury en 1042, — que l'on dansait jadis, à la veille, dans les églises, à l'aide de trois fois les morts ». Cette coutume impie ne fut pas particulièrement à l'Angleterre. En Allemagne, on raconte qu'une nuit de Noël de l'an de grâce 1025, des hommes et des femmes en liesse dansèrent dans un cimetière autour d'une église de village près Magdebourg, durant la messe. Le curé sortit de l'église et les excommunia, et bien que les malheureux dansèrent sans pouvoir s'arrêter de toute une année.
En Suède et en Norvège, on danse encore au siècle dernier — la célébration de Noël offrait cette particularité renouvelée des Saturnales que, pendant huit ou treize jours, selon les prescriptions d'Etat, dans Justice chômait. Il était défendu d'exécuter un condamné à mort ni même de juger un prévenu. Les familles bourgeoises mettaient trois mois à préparer la fête, chacun s'ingéniant à déplore le plus de magnificence possible. D'abord, un superbe souper, tous les convives au milieu de la salle à manger; mille petites bougies allumées et des bouquets de toutes sortes pendent à ses branches. Sur un signe de la grand'maman, les enfants s'élancent à l'assaut de l'arbre et le pillent à qui mieux mieux. Puis on éteint bougies et lampes et, dans l'ombre, c'est au tour des grandes personnes de recevoir des cadeaux soigneusement enveloppés, en des paquets bien ficelés, aux aspects bizarres; tel trouve, par exemple, une épingle de cravate au milieu d'une boîte de pain; tel autre un diamant dans une carotte. Une épigramme accompagne l'objet.
La distribution terminée, on écoute un mystère, représenté par des comédiens ambulants, à l'aide d'un théâtre à l'italienne, qui se joue sur un socle toujours composé de viande de porc, afin de se singulariser d'avec les Juifs, à qui cette viande est défendue. « Et maintenant, chantent les Suédois avec l'écrite, il faut bien boire ! » Et comme s'ils craignaient de n'avoir jamais assez soif, ils mangent le *lutskick*, mets particulièrement agréable. Ceci consistait d'après un cuisinier de Paris, « en médecine bouillie trois jours durant dans une eau mêlée de chaux vive et farcie avec du polvre, de la moutarde et du raifort ». Au régime, on est assuré d'attraper une soif inextinguible; les convives, après leurs libations réitérées, se peuvent reposer sur une bonne couche de paille dont beaucoup de familles garnissent le plancher, afin de rappeler l'étable de Bethléem.
Pour se rendre aux églises, fort rares parmi les bourgeois des pays du Nord, les paysans organisent de vraies caravanes. D'après une très ancienne croyance, les meilleures récoltes de l'année doivent échoir à qui rentrera le premier au village; or, chacun s'emploie à mettre les chances de son côté, en dimantant par tous les moyens celles des concurrents. Pour ce faire, au cours de la messe des jeunes gens s'échappent furtivement de l'église; ils ont mission de déceler les chevaux, de dévisser les essieux, d'emmener les guides. Au moment du départ, la confusion règne générale; vite, on répare tant bien que mal les dégâts, non sans échanger quelques horions. Et les habitants d'un même village se défilent en file, en une course ébahissante, sur les routes couvertes de neige. Les bêtes ont leur part dans la fête; elles reçoivent double ration de nourriture et, détail charmant pour les oiseaux des champs, on éparpille sur le sol, à l'entour des fermes, des grains et des miettes de pain; car toute la nature doit être de joie.
En Serbie, la veille du grand jour, les jeunes gens vont à la forêt couper la bûche traditionnelle et, avant de la déposer dans l'âtre, le chef de famille y trace avec du

Ce que sera un jour, au bord du bleu Léman le Palais de la Société des Nations



LA MAQUETTE DU PROJET DE MM. NENOT ET FLEGENHEIMER retenue par le Comité de la Société des Nations



M. NENOT

C'est hier que le comité désigné par la Société des Nations pour choisir le plan du futur palais où elle tiendra ses congrès, a terminé ses travaux.
Et c'est le projet présenté par l'architecte français Nenot, membre de l'Institut, qui a rallié définitivement les suffrages d'une commission où la Grande-Bretagne, le Japon, la Tchécoslovaquie, la Grèce, la Colombie, etc., étaient représentés.
M. Nenot avait comme collaborateur l'architecte suisse Flegenhaimer. L'architecture française l'emporte haut la main dans cette compétition internationale. Elle triomphe même deux fois, puisque, au projet de l'architecte Nenot, qui formera la base du plan définitif, la commission a décidé de faire subir quelques modifications inspirées par le plan d'un autre architecte français, M. Lefebvre.